

# B.P.A. TRAVAUX DE PRODUCTIONS HORTICOLES

Spécialité : HORTICULTURE ORNEMENTALE ET LEGUMIERE

## > Objectif de la Formation

Le BPA Travaux des Productions Horticoles permet une qualification professionnelle aux ouvriers travaillant dans les différents secteurs de l'horticulture : productions florales, légumières et pépinières.

## > Conditions d'admission et modalités d'inscription

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 1 an.  
Titulaire d'un CAPa ou salarié d'entreprise désirant se spécialiser et se former.

## > Organisation de la formation

**440 heures** de formation en centre soit environ **13 semaines** à raison de **35 h /semaine** sur 2 ans.  
**34 semaines** en entreprise par an.  
**5 semaines** de congés payés par an.

## > Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu. Validation par Unités Capitalisables (UC).

## > Compétences techniques

- Conduite et suivi de la multiplication des végétaux
- Mise en place et conduite des cultures
- Observation et surveillance des cultures
- Préparation des commandes et commercialisation
- Utilisation et entretien des matériels et des équipements

## > Capacités liées à l'emploi

- Ponctualité, assiduité,
- Sens de l'observation et de l'orientation,
- Souci de l'hygiène et de la sécurité,
- Sensibilisation à la protection et à la valorisation de l'environnement et du patrimoine,
- Autonomie dans le travail,
- Aptitude physique et adresse gestuelle.

## > Durée du temps de travail

La durée légale est de **35 heures** hebdomadaires.

## > Débouchés

Agent commercial, ou ouvrier horticole qualifié en production florale, maraîchère et en pépinière, en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif.

## > Poursuites d'études

Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel d'Aménagements Paysagers (niveau 4) ou d'un BAC professionnel Aménagements Paysagers (niveau 4) .



### > Les atouts de la formation

#### Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

#### Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises du paysage, des collectivités locales et territoriales.

### > La formation est composée de 10 Unités Capitalisables

#### 3 UC Générales (UGC) communes à toutes les options du BPA

:

UCG1 Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

#### 3 UC d'Option (UCO) spécifiques à l'option :

UCO1 Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

UCO2 Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

#### 3 UC de Spécialité (UCS) :

UCS1 Réaliser la multiplication de végétaux

UCS2 Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UCS3 Réaliser la récolte et la préparation des commandes

#### 2 UCARE :

UCARE 1 Maraichage biologique

UCARE 2 Apiculture



### CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 – Fax. 03.22.24.42.40

 [cfppa.abbeville@educagri.fr](mailto:cfppa.abbeville@educagri.fr)  
 [www.lycee-baie-de-somme.fr](http://www.lycee-baie-de-somme.fr)  
 <https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbeville/>

